

DECRET N° 2016 - 367 du 22 juin 2016

**Portant transmission à l'Assemblée Nationale
du Document de Programmation Budgétaire et
Economique Pluriannuelle 2017-2019**

***LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,***

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- VU la Proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- VU le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-192 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des Ministères ;
- VU le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 juin 2016 ;

DECRETE

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2017-2019, ci-joint, sera soumis à un Débat d'Orientation Budgétaire à l'Assemblée Nationale. Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Développement, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Justice et de la Législation sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer le contenu et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,

Avec le budget de l'Etat, gestion 2017, notre pays poursuit pour la troisième année consécutive, la mise en œuvre de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances qui prévoit dans la procédure budgétaire, un calendrier en deux temps pour le Parlement. Le premier passage du Gouvernement est fixé au 30 juin au plus tard pour la présentation au Parlement des orientations.

A cet égard, les documents préparatoires au Débat d'Orientation Budgétaire de 2016 seront constitués du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), document principal, et des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD). L'année 2016 sera marquée par la généralisation des cadres de performance et de l'élaboration du budget de l'Etat en mode programme avec une exécution à blanc à titre expérimental pour cinq ministères.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LA PERIODE 2013-2016

L'activité économique affiche une décélération de la croissance depuis 2013. Le taux de croissance du PIB réel s'afficherait à 5,0%¹ en 2015 contre 6,5% en 2014 et 6,9% en 2013. L'inflation a été contenue dans la limite des 3%

¹Source : FMI. Les comptes provisoires pour l'année 2015 ne sont pas encore publiés par l'INSAE.

prescrite par les critères de convergence de l'UEMOA, grâce notamment à la baisse des cours du pétrole. Le déficit budgétaire, dons compris, s'est affiché en moyenne à 3,9% du PIB sur la période 2013-2015, avec un pic en 2015 ressorti à 7,9% du PIB contre une norme de 3% du PIB au sein des pays de l'UEMOA.

Au regard de la situation économique en 2015 et de l'évolution de la conjoncture au premier semestre 2016, le taux de croissance économique devrait s'afficher à 5,0% en 2016 comme en 2015 et le taux d'inflation resterait contenu à 0,8% contre 0,3% en 2015.

Au niveau des finances publiques, en dépit d'une conjoncture particulièrement difficile marquée, entre autres, par l'organisation des élections présidentielles au premier semestre de l'année et la morosité économique au Nigéria, le Gouvernement a engagé dès avril 2016, des mesures d'assainissement des finances publiques avec pour conséquence un déficit budgétaire, dons compris, contenu à 3,9% du PIB dans la Loi de Finances rectificative, contre 7,9% du PIB en 2015.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2017-2019

1. Orientations Economiques du Budget de l'Etat

Les grandes orientations de la politique économique pour 2017-2019 s'inscrivent dans le cadre de la vision Bénin 2025, Alafia : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

L'environnement économique en 2017 sera marqué par la deuxième année d'entrée en vigueur des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la poursuite de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO avec la perspective de la signature prochaine des Accords de Partenariat Economique.

Le contexte économique est également caractérisé par la persistance de nombre de contraintes à la croissance dont i) une faible qualité de la gouvernance, aussi bien politique qu'économique ; ii) un appareil productif

faiblement intégré ; iii) un faible niveau de développement agricole ; iii) un déficit important en infrastructures (routes, énergie, TIC, etc.) ; iv) un niveau d'investissement, aussi bien public que privé encore insuffisant ; iv) une faible qualité du système éducatif ; v) un environnement des affaires peu attractif ; vi) une grande vulnérabilité aux chocs exogènes et vii) un système fiscal peu efficace.

Face à ces contraintes, le cadre d'orientation du **Programme d'Action du Gouvernement (PAG)** a retenu comme objectif global du Gouvernement pour la période 2016-2021, de « **Relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin** ». De façon spécifique, l'Etat veillera à : (i) créer les conditions pour la consolidation de la démocratie et l'enracinement de la bonne gouvernance ; (ii) développer les bases pour la transformation structurelle de l'économie et (iii) améliorer les conditions de vie des populations.

Pour l'année 2017, les domaines prioritaires concerneront : i) l'investissement pour une agriculture d'envergure et le développement de quatre (04) filières phares : maïs-riz-ananas-anacarde ; ii) la promotion de l'industrie de transformation et la professionnalisation de l'artisanat ; iii) le développement du capital physique et des infrastructures (routes, énergie, TIC notamment) ; iv) la promotion d'un capital humain de qualité et attractif pour les créateurs de richesse ; v) le développement du tourisme, l'aménagement et la vitalisation du territoire.

En raison de la persistance des défis relatifs à la gouvernance, aux changements climatiques et à la promotion de l'emploi des jeunes, les axes transversaux y relatifs sont maintenus pour la gestion 2017.

2. Cadrage macroéconomique à moyen terme 2017-2019

Sur la base de ces orientations économiques et en tenant compte de l'évolution prévisible de la conjoncture aux plans mondial et régional, la croissance devrait se consolider sur la période 2017-2019. Elle est projetée à 5,8% en 2017 contre 5,0% en 2016. A moyen terme, l'activité économique devrait rester vigoureuse avec un taux de croissance qui atteindrait 6,5% en

2019. Ces perspectives de croissance devraient se réaliser dans un environnement non inflationniste.

Pour 2017, les recettes budgétaires devraient s'établir à 894,6 milliards FCFA contre 845,9 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 5,8%, tirée par les performances attendues des administrations des Douanes et des Impôts. La pression fiscale serait de 14,0%. Les dépenses publiques, quant à elles, sont projetées à 1214,4 milliards FCFA en 2017 contre 1105,9 milliards FCFA en 2016.

Par ailleurs, le Gouvernement retient pour le PIP, une enveloppe qui s'élève à 395,9 milliards FCFA et qui sera prioritairement orientée vers les secteurs productifs et sociaux.

3. Objectifs de la politique économique

a. Objectifs en matière de mobilisation des recettes

La politique de l'Etat en matière de mobilisation de recettes publiques visera à assurer une transition fiscale et la réduction de la dépendance à l'égard des recettes de porte. A cet effet, l'accent sera mis sur : i) l'assainissement du cadre macroéconomique pour l'accélération de la croissance et la réduction de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes ; ii) la poursuite du renforcement des capacités des régies financières à travers leur dotation en moyens matériels et humains, l'informatisation et la dématérialisation des procédures ; iii) l'accélération de la réforme de la fiscalité des micros et petites entreprises ; iv) l'identification des niches de recettes et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

b. Objectifs en matière de dépenses publiques

Au niveau des dépenses, l'Etat améliorera la qualité de la dépense publique de façon à la contenir dans la limite des capacités de mobilisation des ressources. A cet effet, il s'agira spécifiquement de : i) renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; ii) augmenter les dépenses d'investissement, notamment celles relatives aux infrastructures porteuses de croissance et d'emploi ; iii) poursuivre la rationalisation du portefeuille

des investissements de l'Etat par la mutualisation des ressources des projets poursuivant des objectifs similaires ; iv) renforcer la coordination entre la politique économique, la politique budgétaire et la politique d'endettement afin d'améliorer l'efficacité et la maîtrise de la dette.

c. Objectifs dans le domaine des entreprises publiques et offices d'Etat

Au niveau des entreprises publiques et offices d'Etat, l'Etat focalisera ses efforts sur l'amélioration de la gouvernance des entreprises publiques pour en faire des centres de profit. A cet effet, les réformes qui seront engagées viseront i) l'élaboration des contrats d'objectifs entre l'Etat et les principales entreprises du portefeuille ; ii) la relecture de la loi 88-005 relative à la création, à l'organisation, et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ; iii) la professionnalisation de la fonction d'administrateur dans les entreprises publiques et offices d'Etat ; iv) le renforcement du contrôle interne budgétaire et comptable, etc.

d. Objectifs en matière de sécurité sociale

En matière de sécurité sociale, l'Etat renforcera les acquis de la Caisse Autonome de Sécurité Sociale et améliorera la situation financière du Fonds National de Sécurité Social. Les actions qui seront menées concerneront, notamment : i) l'amélioration de la qualité des prestations et la réduction des délais de liquidation des dossiers de la CNSS ; ii) l'extension de la couverture sociale au secteur informel à la CNSS ; iii) la mise en place effective de la branche assurance maladie à la CNSS ; iv) l'élargissement du champ d'affiliation du FNRB par l'affiliation des agents contractuels de l'Etat ; v) l'augmentation du taux de cotisation au FNRB ; vi) l'informatisation de la gestion des cotisations au FNRB, etc.

e. La stratégie d'endettement

Au plan extérieur, la stratégie prévoit : i) un recours prioritaire aux ressources concessionnelles provenant des bailleurs de fonds classiques du Bénin ; ii) un accroissement progressif des financements semi-concessionnels provenant de nouveaux partenaires financiers ; iii) une

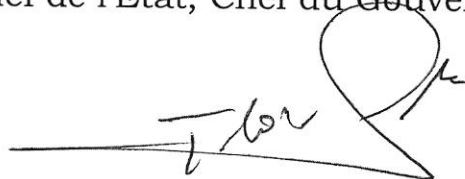
mobilisation de montants limités d'emprunts non concessionnels au cas par cas pour le financement de projets rentables.

Au plan intérieur, la stratégie prévoit une orientation des émissions de titres vers les emprunts obligataires afin, notamment, de réduire le risque de refinancement et les tensions sur la trésorerie de l'Etat.

Telles sont, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés, les grandes lignes des orientations économiques du budget pour le triennal 2017-2019 ainsi que les perspectives pour les finances publiques sur la même période que nous avons l'honneur de vous soumettre comme support pour le Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait à Cotonou, le .22..juin.2016.....

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
General de la Présidence de la
République,



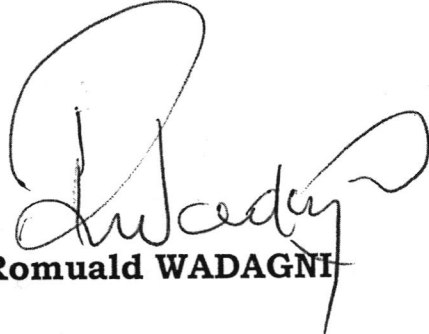
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du Plan
et du Développement,




Abdoulaye Bio TCHANE

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Justice et de la
Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6, AN 86, CC 2, CS 2, CES 2, HAAC 2, MPD 4, MEF 4,
MJL, AUTRES MINISTERES 20, SGG 4, JO 1.